

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

**2015 DAC 470** Apposition de plaques commémoratives en hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris 11e et 20e.

**M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition de plaques commémoratives en hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris 11e et 20<sup>e</sup> ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition de plaques commémoratives en hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris 11e et 20e.

Article 2 : Les textes des plaques sont :

- Au 10 rue Nicolas Appert à Paris 11<sup>ème</sup> :  
«A LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE L'ATTENTAT TERRORISTE CONTRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION PERPÉTRÉ DANS LES LOCAUX DE CHARLIE HEBDO 7 JANVIER 2015, FRÉDÉRIC BOISSEAU, FRANCK BRINSOLARO, CABU, ELSA CAYAT, CHARB, HONORÉ, BERNARD MARIS, MUSTAPHA OURRAD, MICHEL RENAUD, TIGNOUS, GEORGES WOLINSKI ».

- Boulevard Richard Lenoir à Paris 11<sup>ème</sup> :

«A LA MÉMOIRE DU POLICIER AHMED MERABET ASSASSINÉ EN CE LIEU LE 7 JANVIER 2015 VICTIME DU TERRORISME DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SON DEVOIR ».

- Au 23 avenue de la porte de Vincennes à Paris 20<sup>ème</sup> :

«A LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE L'ATTENTAT ANTISÉMITE DU 9 JANVIER 2015 PERPÉTRÉ DANS LES LOCAUX DU MAGASIN HYPER CACHER PHILIPPE BRAHAM 45 ANS, YOHAN COHEN 20 ANS, YOAV HATTAB 21 ANS, FRANÇOIS-MICHEL SAADA 63 ANS ILS SONT MORT VICTIMES DU TERRORISME ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 10 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 15V00149 DAC.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**